



**RÈGLEMENT CHAMPIONNAT  
BOURGOGNE FRANCHE COMTE  
ZONE OUEST (Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire, Yonne)  
ZONE EST (Doubs, Jura, Haute Saône, Territoire de Belfort)**

*(conformément au Code Sportif National, et à l'annuaire FFM, sauf définitions particulières de ce Règlement).  
(susceptible de modifications en cas de nécessité)*

**ARTICLE 1 : GENERALITES**

Tout participant doit présenter sa licence 2019 et un justificatif d'identité lors du contrôle administratif et sur simple demande de tout Officiel qualifié durant la manifestation.

**1.1 - TITRE EN JEU**

A l'issue des épreuves des trophées ouest et est un podium sera attribué aux 3 premiers de chaque catégorie. A l'issue de la finale ou des finales, un titre de "CHAMPION DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE" sera attribué aux trois premiers *(sous réserve que les pilotes aient participé à 4 épreuves minimum de sa zone)*.

**1.2 – CONDITIONS D'ACCES**

CATÉGORIES	CYLINDRÉES	LICENCES OBLIGATOIRES	AGES REQUIS MINI/MAXI
MINICROSS 65 et 85	65 à 125cc 4T 85 à 150cc 4T	NJ1 + Guidon Argent NJ2 + Guidon Or NJ3 + Guidon Or	7 ans mini à 11 ans maxi
PITBIKE	88 à 190cc 4T moteur horizontal	NJ3C - NCO - NPP	12 ans
ESPOIR 85	85 2T à 150cc 4T	NJ3 + Guidon Or NJ3C - NCO	11 à 15 ans
125	90 à 125cc 2T	NJ3C - NCO - LUE	13 ans
OPEN	<u>100 à 125cc 2T</u> 175 à 250cc 4T 126 à 500cc 2T 251 à 450cc 4T	<u>NJ3C</u> NCO - LUE	<u>13 ans</u> 15 ans
VÉTÉRAN ARGENT VÉTÉRAN OR FEMININE	125 2T à 650cc 4T	NCO - LUE	38 ans 49 ans révolus 13 ans
QUAD	125 2T à 250 4T 550 2T ou 4T maxi	NJ3C NCO - LUE	13 ans 15 ans
DEMO KID*	50 cc 2T à 90 cc 4T	NET, NJ1 ou NJ2 ou NJ3 ou EPP ou NPP + Guidon Bronze	6 à 9 ans

*\*possible que pendant les entractes, si minimum 5 pilotes, le départ s'effectuant devant la grille. Pas de classement.*

L'épreuve ne devra pas excéder 5 catégories et devra se dérouler en journée (non en nocturne). Un Club qui souhaiterait organiser une épreuve en nocturne ne comptera pas pour le Championnat *(sauf Championnat Pitbike → voir Règlement Pitbike)*. Les courses sur prairie, sur les terrains non permanents ne pourront organiser que les catégories Minicross, Espoirs 85, Pitbike ou Vétéran.

**1.3 – CATEGORIE DEMO KID (6/9 ans)**

Démonstrations possibles si minimum 5 inscriptions à l'épreuve, ouvertes aux pilotes équipés d'une 50cc 2T, 50 et 90cc 4T centrifuge ainsi que 65cc débutant. Chaque épreuve comportera une ou deux séances d'essais libres suivant le planning, puis deux démonstrations de 10mn (1H de repos entre chaque démonstration).

**1.4 – CATEGORIE MINICROSS 65 ET 85 (7-11 ans) plaque BLEUE, n° BLANC**

Détention d'un Guidon Argent ou Or obligatoire pour pouvoir participer.

Les épreuves sont communes aux deux cylindrées. Le résultat scratch de la journée permettra de réaliser un classement séparé 65 et 85 selon le barème en vigueur. (article 4.1). Chaque épreuve comportera :

- une séance d'essais libres de 10mn puis un temps de repos
- une séance d'essais chronométrés de 10mn puis un temps repos
- 2 manches de 12mn + 1tour.

Les essais chronométrés détermineront l'ordre du placement sur la grille de départ pour les 2 manches.

**1.5 – CATEGORIE PIT BIKE (12 ans)**

Voir le Règlement correspondant.

**1.6 – CATEGORIE ESPOIR 85 (11-15 ans) plaque BLANCHE, n° NOIR**

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn puis une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres soit espacée) et de 2 manches de 15mn + 1tour. Les essais chronométrés détermineront l'ordre du placement sur la grille de départ pour les 2 manches.

**1.7 – CATEGORIE 125 (à partir de 13 ans) plaque NOIRE, n° BLANC**

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn puis une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres soit espacée) et 2 manches de 20mn + 1tour.

Les qualifications sont obligatoires pour tous les pilotes et détermineront leur place sur la grille de départ pour les 2 manches.

- **jusqu'à 40-45 pilotes** : une séance d'essais chronométrés sera organisée pour déterminer l'ordre d'entrée en grille
- **jusqu'à 60 pilotes ou +** : les pilotes seront répartis en **2 groupes A et B** en fonction du classement provisoire. Le pilote le plus rapide aux essais chronométrés rentrera le premier sur la grille de départ, puis le pilote le plus rapide de l'autre groupe, puis le 2me pilote du 1er groupe...  
Si le nombre de pilotes est impair, le groupe A comportera un pilote de plus que le groupe B. Les changements de groupe sont interdits sauf sur autorisation préalable du Jury de l'épreuve.

Le nombre de pilotes admis variera selon la capacité autorisée lors de l'homologation du circuit.

Les 20/23 pilotes les plus rapides du groupe A et les 20/22 pilotes les plus rapides du groupe B seront qualifiés pour participer aux 2 manches se verront attribués un bonus de 15 points.

Les pilotes non qualifiés seront admis dans une catégorie appelée "Open Non Qualifié" ou seront intégrés dans la catégorie "Vétéran" en fonction des places disponibles.

Un pilote qui rencontrera des problèmes mécaniques sur sa machine pendant la période des essais libres, qui ne pourra pas repartir, aura la possibilité de refaire une série d'essais chronométrés dans un autre groupe ou dans une autre série, s'il s'agit d'un cas exceptionnel.

**1.8 - CATEGORIE OPEN (13 ans en 125 /15 ans + 125) plaque BLANCHE, n° NOIR**

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn puis une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres soit espacée) et 2 manches de 20mn + 1tour.

Les qualifications sont obligatoires pour tous les pilotes et détermineront leur place sur la grille de départ pour les 2 manches.

- **jusqu'à 40-45 pilotes** : une séance d'essais chronométrés sera organisée pour déterminer l'ordre d'entrée en grille
- **jusqu'à 60 pilotes ou +** : les pilotes seront répartis en **2 groupes, A et B**, en fonction du classement provisoire. Le pilote le plus rapide de l'essai chronométré rentrera le premier sur la grille de départ, puis le pilote le plus rapide de l'autre groupe, puis le 2ème pilote du 1er groupe...  
Si le nombre de pilotes est impair, le Groupe A comportera un pilote de plus que le Groupe B. Les changements de groupe sont interdits sauf sur autorisation préalable du Jury de l'épreuve.

Le nombre de pilotes admis variera selon la capacité autorisée lors de l'homologation du circuit.

Les 20/23 pilotes les plus rapides du groupe A et les 20/22 pilotes les plus rapides du groupe B seront qualifiés pour participer aux 2 manches se verront attribués un bonus de 15 points

Les pilotes non qualifiés seront admis dans une catégorie appelée "Open Non Qualifié" ou seront intégrés dans la catégorie "Vétéran" en fonction des places disponibles.

Un pilote qui rencontrera des problèmes mécaniques sur sa machine pendant la période des essais libres, qui ne pourra pas repartir, aura la possibilité de refaire une série d'essais chronométrés dans un autre groupe ou dans une autre série, s'il s'agit d'un cas exceptionnel.

### **1.9 - CATEGORIE OPEN NON QUALIFIE**

Sont admis dans cette catégorie, les pilotes non qualifiés lors des essais chronométrés 125 et Open (15 pilotes minimum sont requis). L'épreuve se déroulera en 2 manches de 15 mn + 1tour. Il n'y aura pas de classement à l'année ni de podium journée.

### **1.10 - CATEGORIE VÉTÉRAN ET FEMININE (ARGENT 38 ans – OR 49 ans révolus)**

Sont également admis dans cette catégorie :

- les pilotes féminines pilotant une machine de 125cc 2T à 650cc 4T ne marqueront pas de point sauf si elles remplissent les critères de licences et d'âges requis.
- les pilotes 125cc 2T et "Open non Qualifié" si places disponibles.

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn et d'une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres ou espacée) puis 2 manches de 15mn + 1tour.

L'entrée en grille se fera en fonction des résultats scratch des catégories "Vétéran Or et Vétéran Argent" confondus. Le classement scratch de la journée permettra de réaliser un classement séparé qui permettra d'attribuer les points selon le barème suivant :

1 <sup>er</sup> Argent	= 25 pts,	2 <sup>me</sup> Argent	= 22 pts,	3 <sup>me</sup> Argent	= 20 pts, .....	20 <sup>me</sup> Argent	= 1 pt.
1 <sup>er</sup> Or	= 25 pts,	2 <sup>me</sup> Or	= 22 pts,	3 <sup>me</sup> Or	= 20 pts, .....	20 <sup>me</sup> Or	= 1 pt.

### **1.11 - CATEGORIE QUAD (13 ans en 125cc / 15 ans en 550 cc) plaque VERTE, n° BLANC**

Seront admises, les machines répondant aux normes indiquées dans l'article 6 du Championnat de France Quad. Les plaques devront être de dimensions réglementaires : plaque avant 15 x 20cm, celle à l'arrière sera en plastique souple de 23 x 28cm, dimensions des chiffres : 14 cm de haut minimum. Les numéros devront être visibles de chaque côté du véhicule et celui à l'arrière devra être fixé en drapeau.

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn et d'une séance d'essais chronométrés de 15mn (immédiatement suivie ou espacée) puis 2 manches de 15mn + 1tour. Le nombre de pilotes est limité à 30, les départs seront obligatoirement donnés sur 2 lignes de 15 machines.

### **1.12 - REPRESENTANT DES PILOTES**

Chaque catégorie doit désigner un "Représentant des Pilotes" qui sera l'interlocuteur privilégié auprès du Jury.

**ARTICLE 2 : INSCRIPTION ET ENGAGEMENT**

Demande de numéro, inscription et engagement pour la totalité du Championnat ou à une épreuve se font uniquement sur le site officiel **www.ffm.engage-sports.com** dans les délais indiqués.

S'il n'y a pas assez de pilotes engagés dans une épreuve, le Président de la Commission MX ou le Délégué au Championnat se réserve le droit de compléter les listes avec des pilotes extérieurs à la Ligue BFC.

Ces pilotes seront soumis aux mêmes règles que les pilotes de la Ligue BFC ; ils seront classés à l'épreuve mais ne seront pas classés au Championnat BFC Est ni Ouest.

Les pilotes détenteurs d'une licence "1 Manifestation" pourront participer aux épreuves mais ne marqueront pas de point et ne seront pas classés.

Un pilote pourra changer de catégorie s'il en fait la demande au moins 8 jours avant l'épreuve, auprès du Président de la Commission MX ou du Délégué et si celle-ci est accordée. Les points acquis dans l'ancienne catégorie ne seront pas transférés dans la nouvelle catégorie (mais seront conservés). Aucun changement de catégorie ne se fera le jour de la course.

Le pilote ne peut pas concourir dans plusieurs catégories le même jour. Si sa catégorie ne figure pas dans le programme, il pourra éventuellement s'engager dans une autre catégorie si places disponibles. Il devra utiliser une moto de cylindrée correspondante à la catégorie.

Tout pilote retenu le jour des sélections, ou inscrit au Championnat de zone BFC, qui souhaiterait changer de cylindrée ou de catégorie devra solliciter par écrit, l'accord du Président de la Commission MX ou du Délégué et devra attendre la confirmation avant de se présenter à la course choisie. Les points seront marqués à partir de l'épreuve précisée mais en aucun cas ne seront transférés d'un championnat ou d'une catégorie à l'autre. La démarche sera identique pour le pilote qui souhaiterait intégrer un Championnat en cours de saison.

Toute personne organisant ou participant à une manifestation est réputée avoir pris connaissance du Code Sportif, des Règles Techniques et de Sécurité, et du présent règlement et de s'y soumettre (Art 2.3.0.1 Code Sportif).

**2.2 – MODALITES D'INSCRIPTION**

<b>jusqu'à 14 jrs avant l'épreuve</b>	<b>DROIT D'ENGAGEMENT</b>	
	MINICROSS : 30 €	PIT BIKE ET MOTOCROSS : 35 €
<b>moins de 14 jrs avant l'épreuve</b>	<b>DROIT D'ENGAGEMENT MAJORE</b>	
	MINICROSS : 50 €	PIT BIKE ET MOTOCROSS : 55€
<b>CONTACT</b>	<b>PIT BIKE</b> : J. GABETTE 06 78 47 19 60	<b>MOTOCROSS</b> : D. BARNAY 06 08 06 56 40 P. CRAMPONNE 06 84 35 21 76
<b>COMMENT ?</b>	Créer un profil. <b>Demander un n° de course</b> (le n° n'apparaissant plus dans la grille signifie qu'il est déjà attribué). Celui-ci sera validé ou modifié par le Président de la Commission MX ou le Délégué. <b>Les numéros de course des Championnats de France sont prioritaires.</b>	
<b>DELAI</b>	Le mercredi précédent la manifestation à 23H59. <b>Passé ce délai, aucune inscription ne sera possible.</b>	

Tout participant occasionnel devra prendre une licence "1 manifestation" via intranet.ffmoto.com et devra s'engager via engage-sports.com. Aucune licence "1 manifestation" ne sera délivrée le samedi ni le dimanche de l'épreuve. **Souscription via l'intranet FFM obligatoire 72 heures avant l'épreuve.**

Toute inscription passée le délai de 14 jours devra être réglée uniquement par Carte Bancaire.

**Règlement par CB** : une caution automatisée de 200€ est appliquée.

Le pilote recevra une confirmation d'engagement si la procédure en ligne a bien été respectée.

**Règlement par chèque** : un chèque de caution de 200€ libellé à l'ordre de "Ligue Moto BFC" doit être adressé à la Ligue Moto BFC Est ou Ouest avant l'ouverture de la saison.

La caution par chèque ou par CB garantie la restitution du transpondeur le jour de la manifestation et garantie un bon comportement du participant, si une de ces clauses n'est pas respectée, la caution pourra être encaissée et dans ce cas, un autre chèque devra être fourni à nouveau.

Sinon le chèque de caution sera détruit en fin d'année.

**Pilote souhaitant déclarer forfait :**

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra prévenir obligatoirement par courrier ou par mail le plus rapidement possible, le Président de la Commission MX ou le Délégué, et devra se déclarer forfait sur engage-sports et fournira un justificatif valable (certificat médical, courrier officiel). Les messages vocaux ne seront pas pris en compte.

Le pilote ne pourra pas participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week-end.

Motif de remboursement accepté : uniquement les raisons médicales et si transmission d'un certificat médical valable daté d'avant la compétition. En cas d'absence injustifiée ou non recevable = aucun remboursement.

Tout cas litigieux sera examiné par la Commission MX.

Le Jury de l'épreuve pourra interdire la participation d'un pilote qui n'est pas à jour des modalités d'engagement.

**2.3 - RETOUR A LA COMPETITION APRES BLESSURE**

Un pilote blessé doit adresser un certificat médical d'arrêt et un de reprise à la compétition au Président de la Commission MX ou au Délégué. **Si cette démarche n'est pas suivie et que le pilote roule quand même, ce sera sous sa responsabilité.** Sa participation risquera d'être refusée et les points acquis pourraient ne pas être pris en compte.

**2.4 - ENGAGEMENT**

Le Délégué ou le Président de la Commission MX validera les inscriptions faites sur engage-sports.com. Le nombre des pilotes engagés, toutes licences et toutes ligues confondues, sera limité en fonction de la capacité du nombre de pilotes indiqué sur l'homologation du circuit. La date et l'heure d'inscription seront prises en compte pour l'engagement du pilote. Une fois le nombre atteint, les demandes suivantes seront retenues en tant **"RESERVISTES", sans promesse de place.** Le pilote sera averti de cette situation et devra donner son accord, de principe, en connaissance de cause.

**2.4 - NUMERO DE COURSE**

Un numéro de course devra être demandé via engage-sport avant l'inscription et sera validé au fur et à mesure du déroulement du Championnat. Un numéro sera affecté au pilote dès sa première participation à une épreuve du Championnat et le conservera toute la saison qu'il participe à une ou plusieurs épreuves.

Un pilote inscrit dans les épreuves de Championnat de France qui aura obtenu son numéro par la FFM, pourra garder le même numéro. L'ouverture des demandes de n° sur engage sport sera prioritaire aux pilotes participant au Championnat de France, puis 15 jours après, le système sera ouvert aux pilotes de la Ligue.

**ARTICLE 3 : DEROULEMENT**

**3.1 – VERIFICATION ADMINISTRATIVE**

Dès son arrivée, le pilote devra passer **personnellement** au Contrôle Administratif et présentera sa licence 2019 et un justificatif d'identité. Il retirera une fiche "contrôle technique" qui sera à compléter et se dirigera vers les Contrôleurs Techniques avec sa ou ses machine(s) et son ou ses équipement(s) à contrôler. Il ira ensuite retirer un transpondeur.

**3.2 - CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage s'effectue par transpondeurs distribués la veille ou le matin de l'épreuve. Ils devront être restitués une demi-heure après la fin de la dernière course de chaque catégorie. Dans la négative, le pilote devra

le retourner à ses frais dans les 3 jours par chronopost ou colissimo au chronométrateur qui était présent le jour de l'épreuve. En cas de non-restitution ou en cas de restitution défectueuse ou tardive, la caution de 200€ sera encaissée. Pour assurer leur maintien sur les machines, des supports sont proposés au prix de 10€.

### **3.3 – PARC FERME**

Le parc fermé ou pré-parc est **interdit au public** mais autorisé aux mécaniciens licenciés 2019.

Les places seront numérotées de 1 à 45, un espace suffisant devra être prévu afin que les pilotes puissent se ranger directement dans l'ordre d'entrée sur la ligne de départ.

Les machines devront être au parc fermé 10 mn avant l'ordre de départ. Le pilote en retard\* partira sur la grille en dernière position. La notion de retard entrera en vigueur à l'instant où le Directeur de Course ou son représentant désigné permettra à la première moto de rentrer sur la grille. A cet instant, l'accès au pré-parc sera fermé. Le pilote en retard devra attendre que le dernier pilote présent à l'heure ait rejoint la grille de départ.

Rappel : lorsque les pilotes arrivent au parc d'attente, l'espace situé en avant de la grille est interdit à quiconque, les pilotes uniquement pourront accéder derrière la grille et éventuellement modifier leur emplacement, sans utiliser d'outil.

Après la mise en place des pilotes catégorie Minicross, seul le mécanicien pourra venir aider le pilote à mettre le bloc fourche ou la cale et devra évacuer immédiatement au signal du Directeur de Course.

En cas de départ sur 2 lignes, les pilotes se placeront en 2me ligne que lorsque la 1ère ligne sera complètement occupée. La roue avant des machines placées en 1ère ligne ne devra pas être éloignée de la grille de plus de 50 cm (art.16 h RTS). Une poutre anti-recul devra être placée à 3m de la grille de départ.

### **3.4 - COMMUNICATION, ARRET**

Les échanges entre pilotes et accompagnateurs ont uniquement lieu au parc mécanique et non sur le pourtour du circuit. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc mécanique (Règles FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre se faire aider sur le circuit (sauf par des Officiels de l'épreuve si la situation l'oblige).

### **3.5 - PANNEAUTAGE**

Le circuit homologué peut prévoir des emplacements réservés aux panneauteurs licenciés 2019. Le Club utilise à sa convenance les moyens habituels : bracelets, listes de pilotes, licences et pièce d'identité etc... pour le contrôle.

Panneauteurs et mécaniciens devront être munis obligatoirement de leur licence pour entrer aux endroits prévus par l'organisateur et être en mesure de la présenter à la demande d'un Officiel. Entre chaque série d'essais ou de manches, le parc "panneuteur" devra être vide. La présence uniquement des panneauteurs et des mécaniciens relève de l'autodiscipline. En cas de non-respect, le Jury de l'épreuve pourra sanctionner.

### **3.6 - SEANCES D'ESSAIS**

A la 1ère séance d'essais libres de la 1ère épreuve de la saison, les pilotes accéderont à la piste dans l'ordre d'arrivée au pré-parc. Pour les épreuves suivantes, les pilotes entreront en piste dans l'ordre du classement provisoire.

### **3.7 – DEPART DES MANCHES**

Les pilotes entreront en grille pour les deux manches suivant l'ordre établi aux essais chronométrés. Les départs se feront sur présentation du panneau 15 secondes, puis 5 secondes. Des feux ou autres systèmes respectant ces délais sont autorisés. La grille sera abaissée entre 5 à 10 secondes suivant la présentation du panneau 5 secondes. En cas de problème de tombé de grille, le départ sera donné au drapeau tricolore.

### **3.8 – FAUX DEPARTS**

**Tout faux départ sera indiqué aux pilotes par un drapeau rouge agité par le Directeur de Course uniquement.**

### **3.9 - HORAIRES**

Se reporter aux horaires établis par l'Organisateur (*horaires types ci-après susceptibles de modifications*).

**ARTICLE 4 : CLASSEMENT**

**Seront classés, les pilotes qui auront franchi le drapeau à damiers et :**

- licenciés en Bourgogne Franche Comté (BFC)
- licenciés dans le club LN CMPN DA résidents en BFC
- Français, titulaires de licences FIM ou UEM licenciés en BFC

Aucune épreuve se déroulant en zone Est ne pourra compter pour la zone Ouest et réciproquement.

Les points acquis sur les épreuves zone Est seront attribués qu'aux pilotes licenciés en zone Est pour le Trophée BFC Est.

Les points acquis sur les épreuves zone Ouest seront attribués qu'aux pilotes licenciés en zone Ouest pour le Trophée BFC Ouest.

**4.1 – BAREME**

Seuls les pilotes licenciés dans un Club de la Ligue Motocycliste Bourgogne Franche Comté et titulaires d'une licence stipulée dans l'article 1 pourront marquer des points.

Chaque manche est considérée comme une épreuve en soit, ceci pour chaque catégorie retenue. Les points attribués par manche sont :

1er	25 Pts	5me	16 Pts	9me	12 Pts	13me	8 Pts	17me	4 Pts
2me	22 Pts	6me	15 Pts	10me	11 Pts	14me	7 Pts	18me	3 Pts
3me	20 Pts	7me	14 Pts	11me	10 Pts	15me	6 Pts	19me	2 Pts
4me	18 Pts	8me	13 Pts	12me	9 Pts	16me	5 Pts	20me	1 Pt

**4.2 - CLASSEMENT D'UNE EPREUVE**

Le classement général d'une épreuve sera calculé en additionnant les points obtenus à chaque manche. Le pilote qui totalisera le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex-æquo, celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour les autres ex-æquo.

**4.3 - CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT**

Le classement du Championnat se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera celui qui totalisera le plus grand nombre de points. Les ex-æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places.

**4.4 - CLASSEMENT POUR LE PILOTE PARTICIPANT AU CHAMPIONNAT DE FRANCE MX**

Le pilote engagé dans une épreuve de Championnat de France de Motocross se déroulant le même jour qu'une épreuve de Championnat BFC (*sous réserve qu'il soit inscrit à cette épreuve et qu'il se déclare en Championnat de France*), se verra attribuer :

- 10 points en cas de qualification aux manches du Championnat de France (pour les épreuves ayant des qualifications)
- la totalité des points acquis au cours des 2 manches du Championnat de France

La grille de points en Championnat de France étant différente, le calcul se fera par équivalence avec la grille appliquée en Championnat Bourgogne Franche Comté (25, 22, 20, etc.).

Pour prétendre obtenir ces points, le pilote concerné devra transmettre **dans les 72 heures**, par mail ou par courrier, les résultats obtenus au Président et au Délégué de la Commission MX. Passé ce délai, il n'y aura pas d'ajout.

Le pilote qui s'était engagé à une épreuve du Championnat BFC et qui aura participé à une épreuve de Championnat de France sera remboursé.

## **ARTICLE 5 : RECOMPENSE**

Le Club Organisateur récompensera sous forme de coupe ou de trophée, les 3 premiers de chaque catégorie (*plus suivant ses possibilités et à sa seule discrétion*), du "Classement Journée", toutes licences et toutes Ligues confondues, de toutes les catégories.

Les pilotes de la catégorie "Open non qualifiés" ne seront pas obligatoirement récompensés.

**La présence des pilotes qui seront récompensés est obligatoire à la remise des récompenses**, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif (en cas d'absence, elle ne sera pas remise à un tiers).

## **ARTICLE 6 : DISCIPLINE**

### **6.1 – APPLICATION DU REGLEMENT**

Il est rappelé que conformément au Règlement Général des manifestations sportives de la FFM, le Jury de l'épreuve a le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité. Les Clubs et les coureurs qui ne respecteraient pas le présent Règlement pourront être pénalisés. Toute contestation ou litige sera soumis au Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage.

### **6.2– COMPORTEMENT**

Le pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords avant, pendant et après l'épreuve. Il doit avoir un comportement correct et respectueux sur place ainsi que sur les réseaux sociaux.

Dès lors où un licencié est sur un site dans le cadre d'une organisation, d'un entraînement ou d'une course, il est tenu de respecter les consignes de l'Organisateur, du Directeur de Course et de tous les Officiels en poste ce jour-là.

Aucune intervention extérieure n'est tolérée dans le déroulement d'une épreuve.

Seront sanctionnés sans convocation devant le Jury, tous les faits de non-respect des règles élémentaires indispensables constatés par un Officiel désigné sur l'épreuve. Cela concerne le non-respect des drapeaux, les impolitesses, insultes et gestes déplacés, le non-respect des délimitations de piste matérialisée par des banderoles ou pas. Des sanctions pourront être appliquées et en cas de récidive sur la même manifestation, le pilote sera disqualifié de cette épreuve. Une affaire au tribunal sera enclenchée en cas de récidives sur d'autres épreuves.

Sanctions applicables non exhaustives : avertissement, pénalité de temps, déclassement, disqualification, amende financière, exclusion etc...

Si faits constatés par tous officiels désignés sur l'épreuve lors de la séance des essais :

Essai chronométré annulé pour le pilote, il rentrera en dernière position pour les deux manches à venir.

Si faits constatés par tous Officiels désignés sur l'épreuve lors d'une manche :

Le pilote sera rétrogradé de 5 places dans la manche concernée. En cas de récidive sur la même épreuve, le pilote sera déclassé de la manifestation.

Les participants installés dans le parc coureurs doivent respecter les règles de bien séance et de bon voisinage.

Toute impolitesse, et manquement aux règles fondamentales de civilité et de savoir-vivre est totalement inadmissible. Tout geste déplacé ou mauvais comportement d'un coureur, sera passible de sanctions, ceci est également valable pour les accompagnateurs dont le pilote est responsable.

L'utilisation d'une mini moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du circuit et dans les parties réservées au public, sous peine de sanction.



**ARTICLE 7 : CONTROLE TECHNIQUE, PLAQUES ET CHANGEMENT DE MACHINE**

Le contrôle technique avant l'épreuve est obligatoire. Une fiche (ou un livret technique) sera demandée. Le casque et la dorsale seront étiquetés par les Contrôleurs si tout est conforme.

**7.1 - CONTROLE TECHNIQUE**

Il est demandé aux pilotes de passer au Contrôle Technique dès leur arrivée, le samedi après-midi entre 16H et 19H. Un Contrôle Technique sera aussi réalisable le dimanche entre 7H et 8H30 pour les derniers arrivants.

Toutes les machines, les casques et les équipements utilisés lors de l'épreuve devront avoir été présentés et contrôlés, conformément aux Règles Techniques édictées par la FFM. Les protections dorsale (norme EN 1621-2) et pectorale (norme EN 14021) sont obligatoires et doivent être présentées au contrôle.

Toutes réparations ou modifications intervenant dans la journée doivent obligatoirement repasser au Contrôle Technique. Tous changements des pièces contrôlées doivent être signalés sous peine de sanctions.

Après une chute nécessitant l'intervention des secours, machines et équipements devront être présentés aux Techniques pour vérifications.

Une attention particulière sera apportée au contrôle du niveau sonore des machines. Le niveau des machines doit être conforme au Règlement FFM suivant les règles édictées par la FIM, actuellement 112db maxi (109 pour les 85).

A l'issue du contrôle, si tout est en règle, un coupon sera remis au pilote qui devra le remettre à l'Officiel Technique à l'entrée du pré-parc, à la première séance d'essais.

Le Responsable Technique ou le Directeur de Course pourra déclencher des contrôles en cours et à l'issue de l'épreuve. En cas de contrôle négatif, le Jury prendra des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification du pilote. Si un pilote refuse de se soumettre à un contrôle inopiné, il sera rétrogradé de 5 places d'office.

Pourront être effectués lors des épreuves :

- des contrôles techniques, Art.2.2.0.6 Code Sport, applicables également en cas de détérioration ou de perte du silencieux pendant une manche, dont la machine émettra un bruit anormalement élevé pendant un essai ou une manche (ex. : pot déboîté) devra s'arrêter **impérativement et le plus rapidement possible** (1er passage) au parc mécanicien pour réparation éventuelle ou abandon. En cas de non-respect, le Directeur de Course arrêtera le pilote qui sera dirigé avec sa machine vers le Contrôle Technique
- un contrôle de cylindrée : pour tout démontage effectué à la demande de la Direction de Course qui s'avère conforme, la Ligue BFC participera aux frais occasionnés, selon le barème du Championnat de France
- des contrôles anti-dopage (alcoolémie ou stupéfiants).

Le tapis environnemental homologué (160 x 100cm minimum) est obligatoire sous la moto dans le parc coureur. Il doit être constitué d'une partie absorbante (1 litre minimum) et d'une partie imperméable (épaisseur de 5 à 7 mm minimum). Son utilisation sera obligatoire partout où le travail sur la moto sera autorisé par les Organisateurs.

Pour en obtenir, contactez votre Président de Club (prévoir un chèque de 45€).

Un extincteur est vivement recommandé dans chaque stand.

**7.2 - PLAQUES**

Les motos devront être munies de 3 plaques avec le n° lisible sur chaque face. Le pilote doit obligatoirement porter le même n° sur son maillot que sur ses plaques. Si ce n'est pas le cas, celui-ci devra être impérativement barré. Ruban adhésif et découpe à la main sont interdits.

Dimensions minimales plaque frontale : Hauteur du n° : 140 mm. Largeur de chaque chiffre : 70 mm

Dimensions minimales plaque latérale : Hauteur du n° : 100 mm. Largeur de chaque chiffre : 70 mm

Elles devront être aux couleurs définies dans le paragraphe Catégorie et devront être propres et lisibles à chaque manche et à chaque essai. **Les plaques fantaisistes ne sont pas admises.**

### **7.3 - CHANGEMENT DE MACHINE**

Le pilote pourra changer de machine sous réserve que celle-ci soit passée au Contrôle Technique et si elle reste de la même cylindrée que celle utilisée précédemment.

Le changement peut se faire que pendant la série des Essais (ou avant une manche) mais uniquement au parc mécanicien. En aucun cas pendant une manche.

## **ARTICLE 8 : RECLAMATION**

### **8.1 – PROCEDURE POUR LE DEPOT D'UNE RECLAMATION**

La réclamation doit être formulée par écrit et sera présentée au Directeur de Course accompagnée d'une caution de 75€, **dans les trente minutes qui suivent l'affichage** des résultats de la manche où l'anomalie a été constatée, ou aussitôt après le Contrôle Technique. S'ajoutera un chèque de 75€ si cela nécessite le démontage d'un moteur 2T, ou 150€ pour un moteur 4T.

Celui qui réclame et la personne mise en cause seront convoqués et entendus par le Jury. Des témoins pourront être cités et entendus.

Le Jury de l'épreuve statuera sur toute réclamation ou rapport d'Officiel présenté au cours de la manifestation. La caution sera remboursée si le bien-fondé a été reconnu, dans le cas contraire, elle sera adressée à la FFM.

Le Jury, après avoir pris une sanction, pourra soumettre l'affaire à l'instance disciplinaire compétente.

### **8.2 - DEROGATION**

Dans le cas où le plaignant serait victime d'un accident corporel constaté, le délai est porté à 48 heures.

## **ARTICLE 9 : SELECTION REGIONALE**

La sélection sera établie par les Membres de la Commission de Motocross. Les pilotes retenus titulaires ou remplaçants seront prévenus par mail et/ou par téléphone dès que possible. Ils devront confirmer leur participation auprès du Président ou au Délégué de la Commission MX dans les plus brefs délais.

Des pilotes seront "présélectionnés" en nombre supérieur par rapport aux besoins. Puis une sélection finale aura lieu : 3 pilotes Open, 3 pilotes 125, 3 pilotes 85 seront retenus. Le classement provisoire des Championnats BFC Est et Ouest n'ouvre pas automatiquement droit à la sélection.

### **Interligue 125cc, Espoir 65cc et 85cc**

7 pilotes seront sélectionnés dans chaque zone. La Commission choisit les coureurs. Le classement du Championnat n'est pas le seul critère de sélection.

Les pilotes sélectionnés ont l'obligation d'y participer. Si pour un motif autre que médical (ou tout cas examiné par la Commission MX), le pilote décline cette sélection, il ne pourra pas participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week-end.

### **9.1 - INDEMNITE SPECIFIQUE**

Les pilotes participants seront défrayés sur présentation des factures des frais engagés pour le déplacement allé/retour, du domicile au lieu de la compétition. Les frais pris en compte concernent le péage autoroutier et le carburant du véhicule. Le coût maximum pour l'année 2019 sera de *(non connu à ce jour)*.

**ARTICLE 10 : CLAUSES PARTICULIERES****10.1 - ANNULATION D'UNE EPREUVE**

En cas d'annulation, les droits d'engagement des pilotes seront remboursés en totalité.

**10.2 - OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR**

**Respecter le cahier des charges mis en place** et transmis par la Commission MX. **Il devra être complété et mis à disposition des Membres de la Commission MX ainsi qu'aux Officiels présents le jour de l'épreuve.**

En cas de non-respect des consignes indiquées dans le cahier des charges, une minoration de l'aide de la Ligue sera appliquée.

Prendre en charge les frais d'hébergement des Officiels (Chronométreurs, Techniques, Directeur de Course...) qui sont dans l'obligation de venir la veille.

**ARTICLE 11 : LES OFFICIELS**

Délégués BFC OUEST	Délégués BFC EST	Délégué BFC Pit Bike
<b>Didier BARNAY</b> 06 08 06 56 40 modelagebarnay@wanadoo.fr	<b>Pierre CRAMPONNE</b> 06 84 35 21 76 pierre.cramponne@orange.fr	<b>Jérôme GABETTE</b> 06 78 47 19 60 jerome.gabette@yahoo.fr
<b>Fabrice CHOLLET</b> 06 32 82 16 88 cholletfabrice@sfr.fr	<b>J-Pierre CHAGROT</b> 03 81 84 21 94 chagrotjeanpierre@orange.fr	

Les Officiels désignés sur l'épreuve doivent avoir un comportement exemplaire et sobre.

Le Président ou le Délégué de la Commission de Motocross (détenteur d'une qualification de Directeur de Course ou Commissaire Sportif 1er degré) est de droit Président et/ou Membre du Jury. Son rôle est de :

- Conseiller les organisateurs
- Vérifier l'établissement des Classements
- Contrôler le bon déroulement de l'épreuve
- Veiller à l'application du Règlement

*Bonne saison sportive 2019.*

La Commission de Motocross Bourgogne Franche Comté



**ANNEXE : PLAN JOURNEE TYPE**

*A modifier selon les catégories choisies par le Club et le nombre de pilotes engagés*

Contrôle Technique le samedi à partir de 16H jusqu'à 19H et le dimanche de 7H à 8H30.  
**Les pilotes arrivant le samedi sont priés de passer dès leur arrivée et non le dimanche**  
*(afin d'éviter la surcharge de travail du dimanche matin).*

**MATIN**

8H00	ESSAIS LIBRES + CHRONO 125 GROUPE A	10 mn + 15 mn
8H30	ESSAIS LIBRES + CHRONO 125 GROUPE B	10 mn + 15 mn
9H00	ESSAIS LIBRES + CHRONO OPEN GROUPE A	10 mn + 15 mn
9H30	ESSAIS LIBRES + CHRONO OPEN GROUPE B	10 mn + 15 mn
10H00	ESSAIS LIBRES + CHRONO ESPOIR 85	10 mn + 15 mn
10H30	ESSAIS LIBRES + CHRONO VÉTÉRAN	10 mn + 15 mn
11H00	ESSAIS LIBRES MINICROSS	10 mn
11H15	1ERE MANCHE OPEN NON QUALIFIE	15 mn + 1 Tour
11H40	1ERE MANCHE ESPOIR 85	15 mn + 1 Tour
12H05	ESSAI CHRONO MINICROSS	10 mn

**PAUSE DEJEUNER**

13H30	1ERE MANCHE 125 2T	20 mn + 1 Tour
14H00	1ERE MANCHE MINICROSS	12 mn + 1 Tour
14H20	1ERE MANCHE VÉTÉRAN	15 mn + 1 Tour
14H45	1ERE MANCHE OPEN	20 mn + 1 Tour

**PAUSE DE 10 MINUTES**

15H20	2ME MANCHE MINICROSS	12 mn + 1 Tour
15H40	2ME MANCHE ESPOIR 85	15 mn + 1 Tour
16H05	2ME MANCHE OPEN NON QUALIFIE	15 mn + 1 Tour
16H35	2ME MANCHE VÉTÉRAN	15 mn + 1 Tour

**PAUSE DE 10 MINUTES**

17H00	2ME MANCHE 125 2T	20 mn + 1 Tour
17H30	2ME MANCHE OPEN	20 mn + 1 Tour

**18H25 PODIUM RECOMPENSES**

Le Club Organisateur devra limiter le nombre de catégorie afin que la journée puisse se passer dans de bonnes conditions. A lui de sélectionner les catégories les mieux adaptées à son circuit.